VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley.

AVIS OFFICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE D'ACQUERIR UNE PROPRIETE RAPPORTANT DES REVENUS IMPORTANTS AVEC CHANCE DE SPECULATION FUTURE

BELLE LOCALITE POUR UNE FABRIQUE

Cent vingt sept pieds de face à la rue Perdido, et formant l'encoignure de la rue Franklin sur une profondeur d'environ 112 pieds et contenant

LA PROPRIETE EN BRIQUES, CONNUE COMME Nos 1301-3-5-7-9-11-13 et 15 RUE PERDIDO.

JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1907,

A 11 h. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à l'ordre de l'Hon. George R. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 82,244, logement lu et rendu en cour ouverte le 19 août 1907 et signé le 23 août 1907, dans l'affaire de la Inter State Land Co. Ltd vs Joseph et Willie Doyle, mineurs, à savoir:—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de la Ville d'Orléans, dans l'Ilot 233 borné par les rues Perdido, Franklin, Liberté et Gravier, désignée par la lettre A, formant l'encoignure des rues Perdido et Franklin, et mesurant d'après ledit plan arrêté de Geo. De Armas, voyer, soixante deux pieds, cinq pouces et six lignes de face à la rue Perdido, cent dix-neuf pieds de face à la rue Franklin, cent douze pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté en pans coupés et quatre lignes de profondeur sur le côté en équerre, et inégale à la rue Franklin, cent douze pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne du côté et quarante sept pieds trois pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine, sur ladite portion de terre étant composée du tout des lots originaux Nos 1 et 2 et de la moitié en devant du lot original No onze. Les améliorations sont connues comme 1301-3-5 et 7 rue Perdido.

2° Une autre portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le même district et étant comme ci-dessus décrite et contiguë à la propriété ci-dessus décrite et mesurant désignée par la lettre B sur un devis dressé par Geo. De Armas, voyer, et mesurant soixante cinq pieds quatre pouces de face à la rue Perdido, cent une pieds sept pouces sept lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus courte du lot A ci-dessus décrit sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Liberté et une première profondeur de cent vingt quatre pieds onze pouces quatre lignes, de là en ligne droite en une ligne courant vers la rue Liberté et parallèle à la rue Perdido, une autre largeur de douze pieds, cinq pouces et six lignes, de la une autre profondeur de vingt sept pieds sur une ligne oblique courant vers la rue Gravier, et de là sur une ligne de fond une largeur courant jusqu'à la ligne de côté séparant du lot A de quatre vingt douze pieds cinq pouces, composé du tout des lots 2 et 4 et du fond du lot onze ci-dessus mentionné. Les améliorations sont connues comme Nos 1309-11-13 et 15 rue Perdido.

Conditions—Comptant, les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant notaire, et de payer une somme des taxes de ville et d'Etat 1907, au défaut de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

1 sept—1 8 15 22 29—oct 1 3

J. L. Unorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81 027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH.

Carré rues Octavie, Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81 027, lédit ordre daté et signé le 6 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavie et S. Robertson, désignés comme terrains numéros trente et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces et demi de la rue Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée en vertu de bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il vient en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit de ladite vente devant être arrêtée par un ordre de l'acquéreur souscrite par lui à son propre ordre et par lui endossée portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantie par hypothèque spéciale et ipso et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant B. Vidrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83 358—Cour Civile de District.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un étage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Lamarque.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur.

—En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et la Cour ouverte, le 24 août 1907, et signé le 30 août 1907 et à moi adressé j'offrirai de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'Ilot No 757, borné par les rues Claiborne, Lamarque, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. K. de la Ferrière à L. N. Degueiry, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1888, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Lamarque et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contiguë à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bourgeat, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ville, comme ci-dessus décrite étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté, ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant acquitter les taxes de 1907 et les actes de ventes lesquelles seront passées pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur aura droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau No 846 rue Camp.

Charles Butler, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward David Twohig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83 [illegible]—Division B—Attendu que Mme Kate Twohig, veuve de Edward Kelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward David Twohig, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. Robert Rivarde, avocat. 27 sept—27—oct 1 6

Succession de Henry Parlongue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83 369—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est qu'elles peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par l'administrateur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Chas F. Claiborne, avocat. 27 sept—27—oct 1 6

Succession de Mme Sophie Nies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 82 596—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est qu'elles peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Douglas Hart & Davey, avocats. 17 sept—17 24 29

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 26 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or in its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his duly authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Huddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this city, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER.
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE, Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans Book 842, February 14th, 1906

VENTES A L'ENCAN.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque Centrale Nationale Whitney vs Neutralize Feed and Oil Co.

No 83 421—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 septembre 1907, et signé par l'Hon. John St. Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé et à moi adressé je vendrai

MARDI, le 1er Octobre 1907 à 11 heures A. M.,

A: No 312 DE LA RUE CARONDELET

Un lot de meubles de bureau et effets consistant en partie de Filières, machine à écrire Underwood machine à écrire Smith Premier, bancs pour machine à écrire, chaises pour machine à écrire chaises pour bureau, pupitres, tables, Nonotype, impressionneuse typographique, etc. Pas de limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

19 sept—19 22 29—oct 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme S. E. Williamson vs M. A. Bardon.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 30 601—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, SAMEDI le 28me jour de septembre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Wood Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Wood ville & Woodville, avocats pour la demanderesse. 18 sept—18 24 28

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 214 rue Magazine.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota, Farine du Kansas, Patente de la Louisiane, "Oven Lifter" Sweet Crumb & Big K, White Satin, House Keeper's Delight. 30mar—

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 3,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel. Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur numérotée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombus et Lamarque

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82 991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, lequel lot a été adjugé par ladite Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg, à Schmerberg en ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilot borné par les rues Roman, Prieur, Columbus et Lamarque et mesurant (ledit lot) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Shea, avocats pour la demanderesse.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de fameux étalons nubiens de valeur, Ed. Patch.

George W. Long vs James E. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83 656—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 30 septembre 1907, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un étalon nubien nommé Ed. Patch, à l'écurie de Samuel D. Norwood, 621 et 625 avenue des Champs Elysées.

Saisi dans ladite affaire

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. A. Calogne, avocat du demandeur.

19 sept—19 26 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans.

J. P. SCHAEFFER,

SUCCESSEUR DE Mme J. DEJAN.

AMEUBLEMENTS DE

CHAMBRES A COUCHER ET DE SALONS, BEAUX ET ORDINAIRES, MIROIRS, SOMMIERS OU MATELAS A RESSORTS, NATTES, VOITURES POUR ENFANTS,

1301 à 1307 rue Dauphine, coin Quartier,

AUSSI

616 et 618 RUE DES FRANÇAIS.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE Phone Hemlock, 7-11 W.

1er sept—2m—dim jeu

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.